

# ID VERRE

# INFOS

N-89

3<sup>e</sup> trimestre 2023

FORMATION

RECHERCHE  
& INNOVATION

CULTURE

**Cerfav**

Centre européen de recherches  
et de formation aux arts verriers  
*Formation - Ressource  
& Innovation - Culture*



## SOMMAIRE

### ÉDITO

La sécurité au travail : une responsabilité collective au service de nos pratiques

### FORMATION

La sécurité, nous sommes tous concernés

### RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La sécurité des verriers au travail

### CULTURE

Rencontre avec John de Wit

### AGENDA

Formations, expositions, événements

# LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL : UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE AU SERVICE DE NOS PRATIQUES

Marie-Alice Skaper, directrice du Cerfav

La sécurité au travail est notre devoir, notre responsabilité collective. Dans un monde en perpétuelle évolution, où les frontières de l'art et de la technique sont sans cesse repoussées, il est essentiel de veiller à ce que notre passion demeure une source d'inspiration, et qu'elle se matérialise dans un environnement sécurisé pour chacun d'entre nous.

En tant qu'artisans verriers et acteurs des manufactures et de l'industrie du verre, nous nous devons de former les apprentis qui rejoignent nos ateliers, de les guider à travers le labyrinthe des compétences techniques et artistiques, mais aussi, et c'est essentiel, de les éduquer sur l'importance cruciale de la sécurité au travail. C'est notre responsabilité à tous, et nous la prenons au sérieux.

C'est pourquoi nous sommes ravis de vous proposer ce numéro d'IdVerre Infos avec un focus sécurité au travail. Vous découvrirez tout d'abord une nouvelle formation Prover, axée sur la sécurité dans les ateliers verriers. La sécurité n'est pas une option, elle est la base sur laquelle vous créez, produisez et préparez votre avenir. Cette formation vous permettra de vous assurer de la conformité de vos ateliers aux différentes normes de sécurité, de renforcer les compétences de vos employés et apprentis, et de garantir un environnement de travail sûr et sain.

Nous explorons ensuite dans un autre article la chimie du verre, une connaissance essentielle pour chaque artisan verrier. Comprendre la composition de notre matériau de prédilection et des différentes matières utiles à sa mise en œuvre renforce notre expertise, mais surtout, cela nous sensibilise aux risques chimiques potentiels. La sécurité commence par la connaissance.

Enfin, nous ne pouvons terminer cet IdVerre Infos sans partager avec vous l'expérience unique que nos apprentis ont récemment vécue, même si sans lien direct avec la sécurité. En septembre, le verrier américain John de Wit est venu leur faire une démonstration de soufflage de verre et leur a proposé une conférence en anglais. Un cours d'anglais qu'ils ne sont pas prêts d'oublier ! Un apprentissage idéal du vocabulaire verrier directement en situation en atelier, et un témoignage passionnant pour eux avec des échanges constructifs en conversation directe.

Bonne lecture à vous !



Clotilde Le Bigot, stagiaire de la formation Créateur Verrier promotion 31, avec Yves Parisse lors d'une masterclass au Cerfav en 2022 © Photographie : Cerfav / Julia Schaff

# LA SÉCURITÉ, NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS

Article par Philippe Laurent, responsable QHSE du Cerfav, et Denis Mairy, responsable pédagogique

*La sécurité au travail est une des préoccupations majeures du Cerfav aussi bien pour le personnel de l'association que pour l'ensemble des personnes amenées à fréquenter l'établissement.*

Nous sommes conscients de la responsabilité qui nous incombe et du message fort que nous nous devons de véhiculer auprès des apprentis et des stagiaires qui, pour la plupart, seront confrontés dans le futur à ces règles bien définies. Car oui, l'employeur est dans l'obligation de veiller à la santé et à la sécurité des personnes en présence sur son site (sous contrat, convention...), selon le Code du Travail, tout comme chaque salarié, qui est responsable de ses actes.

Il n'est pourtant pas toujours simple d'impliquer les salariés, les apprentis, les stagiaires... dans une démarche de sécurité au quotidien, sans les ennuyer.

Philippe Laurent, responsable QHSE au Cerfav, explique comment il tente de faire changer les comportements des stagiaires et des apprentis.

## Conseil n°1 : Il faut tuer les fausses idées

Exemple : c'est l'employeur qui est responsable.

J'entends régulièrement de la bouche des apprenants ce type de propos, ceux-ci pensent en fait qu'ils ne sont pas responsables de la sécurité. C'est faux, totalement faux. Il suffit de lire l'article L4122-1 du code du travail qui fixe les obligations du travailleur en matière de santé et sécurité au travail : « (...) il incombe à chaque travailleur de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail.(...) »

« Oui, et alors » pourront-ils me répondre s'ils ne comprennent pas toute la portée de cet article de loi.

Il est important d'être conscient des conséquences et de réaliser que les responsabilités pénale et civile peuvent être engagées contre chacun d'entre nous en cas d'accident. Concrètement, chaque salarié peut se retrouver derrière les barreaux d'une prison.

Prenons par exemple « l'affaire de la grue de Toul », où le directeur des travaux est condamné à deux ans de prison, dont 15 mois avec sursis et le grutier à 10 000 F d'amende avec sursis. Le chef de chantier, le chef d'agence de la société en charge du chantier et le conducteur de travaux écotent tous de deux ans de prison dont une partie assortie de sursis.

## Conseil n°2 : Il faut être exemplaire

J'envoie un message très fort : les règles sont les mêmes pour tout le monde. Je vous demande de porter vos EPI alors si vous me voyez sans EPI, vous pouvez me faire la remarque et surtout je ne vous dirai rien pour celle-ci car peut-être qu'elle m'évitera un accident.

## Conseil n°3 : Rappeler les conséquences de nos actions

Forcer une personne à faire telle ou telle chose ne fonctionne pas si elle ne comprend pas la portée de son action. Ainsi, on peut toujours rappeler le port des EPI, si l'apprenant pense que la situation de travail n'est pas dangereuse, aussitôt le dos tourné, il aura enlevé ces EPI.

Quelques exemples bien ciblés feront changer les plus réfractaires.

Je raconte par exemple, et c'est une histoire vraie, comment un stagiaire a perdu une année de formation pour ne pas avoir porté un instant les gants de protection dans l'atelier parachèvement.

L'histoire se passe quelques jours avant le démarrage des épreuves du CAP. Un stagiaire finit un travail de parachèvement sur une pièce en verre. Il travaille sans gants. La pièce se casse. La main est grièvement coupée. Le stagiaire est emmené aux urgences où il est soigné et où un médecin lui donne un arrêt de travail de trois semaines le privant de se présenter aux épreuves de CAP. Ce stagiaire venait de perdre une année de formation.



Distribution des EPI aux apprentis 1ère année lors de la rentrée 2023 © Photographie : Cerfav/Julia Schaff

## Conseil n°4 : L'employeur ne doit pas tout demander à ses salariés, il doit aussi montrer qu'à son niveau il œuvre à la sécurité.

La sécurité ne se résume pas à porter des EPI. Ce n'est que l'avant dernier point des 9 principes généraux de prévention.

L'employeur doit :

- Éviter les risques ;
- Évaluer les risques qui ne peuvent être évités → document unique ;
- Combattre les risques à la source ;
- Adapter le travail à l'homme (ergonomie des postes, choix des machines,...) ;
- Tenir compte de l'évolution de la technique (nouveau sur le marché,...) ;
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou moins (produits chimiques,...) ;
- Planifier la prévention en priorisant les actions à engager ;
- Prendre des mesures collectives en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelles ;
- Former et informer les travailleurs.

Et donc chaque année, dans la mesure du possible, il faut mettre en place des mesures de prévention.

Concrètement pour le Cerfav, il y a eu sans être exhaustif et sur une période d'environ 20 ans :

- Remplacement des fibres céramiques potentiellement cancérogènes par des bétons isolants non classés ;
- Isolement et calfeutrement du compresseur pour diminuer le bruit dans l'atelier sablage ;
- Remplacement des aérothermes par des panneaux rayonnants pour diminuer le bruit et les soulèvements de poussière dans les ateliers de décoration sur verre, parachèvement et mécanique ;

- Mise en place de différents procédés d'aspiration dans les ateliers vitrail, peinture sur verre, chalumeau, composition, ... ;
- Recherche pour substituer les baguettes de plomb dans l'atelier vitrail ;
- Etc

## Conseil n°5 : Ne lâchez rien, faites-vous aider en cas de difficulté

On ne peut pas tout savoir sur tout. Il existe de nombreux intervenants en santé et sécurité et cela ne coûte pas forcément beaucoup d'argent pour avoir leur aide.

Je citerais en premier lieu la médecine du travail. On la connaît pour les visites médicales mais elle a aussi une mission en prévention des risques avec des personnes spécialisées en chimie, en ergonomie, ...

Vous pouvez aussi me contacter. Je serai ravi d'apporter ma contribution à l'amélioration de la santé et sécurité dans votre travail comme j'ai pu le faire à la verrerie de Biot et plus récemment à l'atelier Eve George qui voulait refaire un point sur ses obligations légales et réglementaires avant d'accueillir un apprenti.

C'est dans ce cadre que, pour mieux vous accompagner, nous mettons en place dès décembre de cette année, une formation de 2 jours intitulée : « Santé et sécurité au travail : je mets mon entreprise en conformité réglementaire ».

## Eve Georges, artiste verrière, nous offre son retour d'expérience

*«L'accompagnement du Cerfav a d'abord permis de dresser un bilan : quels étaient nos acquis et connaissances sur le sujet et quels domaines de la sécurité méritaient d'être approfondis ? Les évaluations des risques étant aussi fondées sur l'expérience du centre, elles sont très précises, et vont du cas général, au cas le plus particulier.*

*En effet, il s'agit d'un Centre de Formation qui vit ces situations au quotidien, décuplées par le nombre de verriers qu'il accueille, les niveaux d'expérience divers, les degrés de confiance et habitudes de chacun, ainsi que le rythme soutenu de l'activité au sein de tous les ateliers. Il ne s'agit pas d'une expérience rapportée par un.e confrère ou consœur mais bien d'un endroit référent qui fait véritablement face à quasi toutes les situations auxquelles nous pourrions faire face à notre tour.*

*Outre le fait d'avoir suivi une formation théorique sur la sécurité au travail, les connaissances acquises à cette occasion ont été renforcées par la réflexion très pragmatique que nous avons poussée ensemble au cours de cet accompagnement.»*

Pour s'inscrire à la formation : [www.cerfav.fr](http://www.cerfav.fr)

## LA SÉCURITÉ DES VERRIERS AU TRAVAIL

Article de Sarha Kirsch, assistante chargée de projet R&D

*Nous nous exposons à de nombreux dangers lors de l'élaboration d'un verre, de la préparation de la fusion au parachèvement. Il convient donc de prendre les mesures nécessaires pour se protéger à chaque étape et minimiser les risques. Outre les protections collectives (EPC) mises en place par l'employeur, chacun est garant de sa propre sécurité et de sa santé en portant des protections individuelles (EPI).*

Lors du mélange de poudres pour la composition, le verrier est exposé à des composés dangereux pour le système respiratoire, les yeux et la peau. La silice, matière première essentielle, mais d'autres éléments comme le borax également, se mettent en suspension lors de leur manipulation et du mélange. Les produits colorants et décolorants composés de métaux sont également dangereux pour la santé, pouvant entraîner de nombreuses affections respiratoires, cutanées ou oculaires, mais également des maladies plus graves. Il est donc nécessaire pour cette étape de se munir d'un masque pour protéger ses poumons des particules et éviter les bronchites chroniques à court terme et un cancer à plus long terme pour les personnes les plus exposées. Il faut également se protéger les yeux pour éviter leur irritation avec des lunettes de protection et la peau avec des gants et des habits couvrants. La manipulation doit être effectuée dans la mesure du possible dans un espace qui n'est pas confiné, avec un système d'aération.

De nombreuses machines bruyantes sont utilisées tout au long du processus de fabrication du verre. Le bruit ambiant peut atteindre dans les ateliers possédant des machines mal insonorisées une pression acoustique de 100 dB, ce qui est le seuil de douleur et peut engendrer des pathologies telles que des acouphènes ou une détérioration du système auditif. Se protéger les oreilles avec un casque ou des bouchons est donc indispensable.

Le port de charges lourdes ou la position debout prolongée peuvent entraîner des troubles musculosquelettiques. Ils peuvent également apparaître lors de mouvements répétitifs ou nécessitant de tendre les bras longtemps (meulage). Si tout ne peut pas être évité, adapter son poste de travail aux besoins de son corps permet de les réduire et adapter sa posture est important pour continuer à travailler sans douleurs.

Le travail de manutention peut également entraîner des accidents impliquant les mains et les bras, ainsi que les pieds. Pour éviter toute chute ou blessure contondante due à la chute d'un objet, des chaussures de sécurité doivent être portées dans tous les ateliers. L'utilisation des machines d'atelier à froid nécessite le port de gants pour protéger les mains, et éviter les coupures. Ces machines doivent également être correctement réglées en entretenues, pour éviter tout incident lors des manipulations,

et réduire au maximum les vibrations auxquelles nous exposons notre corps.

Les fours sont présents dans tous les ateliers verriers. La chaleur et les radiations qu'ils émettent sont dangereux pour la peau et les yeux. Il peut être utile de se protéger le corps avec un tablier et des vêtements longs pour ne pas être exposé aux radiations, ou du moins porter des manchettes. Enfin, il est nécessaire de se protéger les yeux avec des lunettes aux verres filtrants pour ne pas les abîmer. En effet, la lumière infrarouge émise par les fours peut entraîner des pathologies telles que la cataracte ou le ptérygion (croissance de la conjonctive sur la cornée).

Comme tous les risques ne peuvent pas être éliminés, repérez les points d'eau à proximité de votre poste de travail. Des douches de sécurité permettent de se rincer immédiatement pour éliminer les produits chimiques en cas de contact cutané et d'apporter les premiers soins pour une brûlure, et des kits de rinçage oculaire peuvent sauver vos yeux. Prévoir également une trousse de secours pour les coupures et blessures légères.

Ainsi, le travail du verre n'est pas sans risque mais en pensant à mettre en œuvre les bonnes conditions de travail pour sa sécurité, le travail de cette belle matière ne sera que plus serein et plus créatif !



Ambre Camus, technicienne de laboratoire dans l'atelier parachèvement du Cerfav © Photographie : Vincent Damarin

## RENCONTRE AVEC JOHN DE WIT

Interview par Anne Pluymaekers, responsable du pôle Culture

*Plus de vingt années se sont écoulées depuis le dernier passage de John de Wit au Cerfav. Célèbre souffleur de verre américain, sa présence en septembre 2023 en nos murs a été l'occasion d'échanges intenses et enrichissants pour nos stagiaires. Orchestrant une démonstration avec nos créateurs verriers dans la langue de Shakespeare, s'en est suivi une rencontre avec les quarante apprentis pour une séance d'anglais pleine de peps. Du haut de ses 71 ans, John est d'un enthousiasme et d'un dynamisme contagieux que retranscrit cette interview.*

◆ Anne Pluymaekers : Cher John, nous sommes ravis de t'accueillir à nouveau au Cerfav. Tout d'abord, pourrais-tu te présenter en quelques mots ?

▶ John De Wit : Je suis un artiste, un souffleur de verre, un rêveur, un constructeur, un critique gastronomique, et aussi, le conducteur d'une camionnette vieille de trente ans avec au moins 482 803 kilomètres au compteur !

Actuellement, je suis l'heureux propriétaire d'un petit atelier de soufflage de verre et d'une galerie d'exposition dénommée Cultus Bay Glass.

Je suis né à Panama de parents hollandais. Je travaille le verre depuis 1975. J'ai d'abord étudié l'économie et la sociologie ; puis le verre et la céramique à l'université de Chico en Californie.

◆ AP : Où as-tu implanté ton atelier, comment s'organise-t-il ?

▶ JDW : Cultus Bay Glass se situe à Langley sur une île, dans l'état de Washington, près de Seattle.

J'ai démarré la construction de ce nouveau lieu il y a 10 ans sur une petite parcelle, dans une zone industrielle, sur l'île sur laquelle je vis.

C'est un lieu de travail original et atypique car il est à la fois un lieu de rencontre, un cadre de vie et de création. Ma galerie d'art présente aussi le travail de mes amis et voisins. Ainsi, côte à côte, sont exposés des peintures, céramiques, œuvres en bois et mes créations en verre. Langley, c'est une vraie petite communauté de créateurs et d'artistes. C'est parfois difficile de vivre de son art mais ça en vaut vraiment la peine !

◆ AP : Peux-tu décrire ton travail ? quelles sont tes thématiques de prédilection ?

▶ JDW : Travailler le verre de façon commerciale était devenu frustrant pour moi. J'ai passé ces 23 dernières années à créer des pièces pour des galeries qui m'exposent dans tous les États-Unis. Je continue à travailler pour ce marché tout en me concentrant principalement sur les pièces que j'expose et vends dans ma galerie à destination d'une clientèle de passage. Je veux avant tout garder les pieds sur terre.

◆ AP : Tu es venu à Vannes-le-Châtel en 2000 pour le Symposium, comment as-tu pris contact et eu connaissance du Cerfav ?

▶ JDW : Les premiers contacts ont dû avoir lieu en 1994 ou 1995. A l'époque, je recherchais des étudiants parlant anglais pour assister les équipes de Dale Chihuly à la réalisation de « Chandeliers » à la verrerie de Vianne dans le sud de la France. Nadège Desgenetex (promotion 2), Olivier Le Fustec (promotion 3), et d'autres ont été de la partie. Les liens se sont ensuite noués avec l'ancien directeur Denis Simermann et Murielle Languin, chargée de l'administration, qui m'a offert une aide considérable. J'ai reçu en stage quelques étudiants du Cerfav comme Christine Devalcourt, Nadège Desgenetex, avant qu'elles se lancent dans la vie professionnelle.

◆ AP : Pourrais-tu nous expliquer tes sources d'inspiration, tes choix formels ?

▶ JDW : Curieux de tout, mes formes sont inspirées par tout ce que j'observe lors de mes voyages, de visites d'expositions... tout peut-être potentiellement une source d'inspiration formelle. J'expérimente énormément. Ma devise : Tout est possible, tout est permis !

Mes amis verriers me définissent comme le Franz Kline du verre. Il est vrai que comme cet artiste peintre américain qui a pratiqué l'action painting et qui s'est fait connaître pour son expressionnisme abstrait, je suis dans le geste, dans la traçabilité du pinceau !

◆ AP : Nous avons conservé quelques pièces de toi dans la collection du Cerfav. Certaines d'entre elles ont été réalisées à la cristallerie de Baccarat lors du Symposium de 2002. Quel souvenir as-tu gardé de cette expérience ?

▶ JDW : Une de mes meilleures expériences, des plus mémorables ! L'histoire du lieu, l'accueil qui m'a été donné, le plaisir de travailler le verre avec les meilleurs ouvriers verriers de France. Et, des repas inoubliables !

◆ AP : Tu es venu régulièrement au Cerfav entre 1999 et 2004. Quels sont les souvenirs que tu as conservés de cette époque et de ces séjours ?

▶ JDW : J'ai toujours aimé travailler avec les étudiants et de concert avec le personnel, notamment avec Ali Deli, un virtuose du travail à froid. J'ai enseigné ma technique de peintures intercalaires à chaud. Je suis également intervenu pour apporter des améliorations techniques à l'atelier à chaud.

◆ AP : Dans les années 2000, ton travail était déjà réputé pour sa technicité dans la mise en œuvre de la « Paradise painting ». Depuis plusieurs années, cette peinture n'est plus fabriquée. Comment procèdes-tu pour la réalisation de tes décors intercalaires actuels ?

▶ JDW : J'ai une petite réserve de peintures résistantes à haute

température pour le verre provenant de différents fabricants. Je développe actuellement de nouvelles pièces avec ces couleurs.

◆ AP : Tu es un artiste très connu aux Etats-Unis. Lorsque tu reviens en Europe, qu'est-ce qui t'intéresse le plus ?

▶ JDW : Retrouver la sympathie et fraternité de mes vieux amis ! J'aime l'histoire des endroits que je découvre, retrouve et apprécie d'avoir la chance de contribuer à un futur partagé.

La communauté des artisans que j'ai rencontrée ici est un de mes meilleur souvenir, j'apprécie maintenir ces liens depuis tant d'années.

J'aime particulièrement la France. Dans ma généalogie, j'ai des racines huguenotes (protestant calviniste en France du 16e au 18e siècle). J'adore me dire que je suis un peu Français. Aussi, j'apprécie beaucoup l'histoire du verre du nord-est de la France, comme St Louis, Baccarat, Meisenthal.

◆ AP : Avec une déjà longue et superbe carrière, quels conseils as-tu donné à nos jeunes en formation, à la future génération de verriers ?

▶ JDW : Ils vont devoir consacrer leur vie à l'artisanat et à la création, vivre avec les yeux grands ouverts.

Avoir l'esprit ouvert, se questionner tout le temps et poursuivre, tracer sa voie.

Développez vos compétences, approfondissez vos connaissances

avec des matériaux différents.

Parlez haut et fort, faites-vous entendre !

Chaque artiste se doit de se fixer des objectifs, un projet, qu'il peut modifier et reconsidérer régulièrement.

Dessiner encore et encore

Ne pas avoir peur de foncer, de forcer les portes, la seule barrière est dans votre tête !

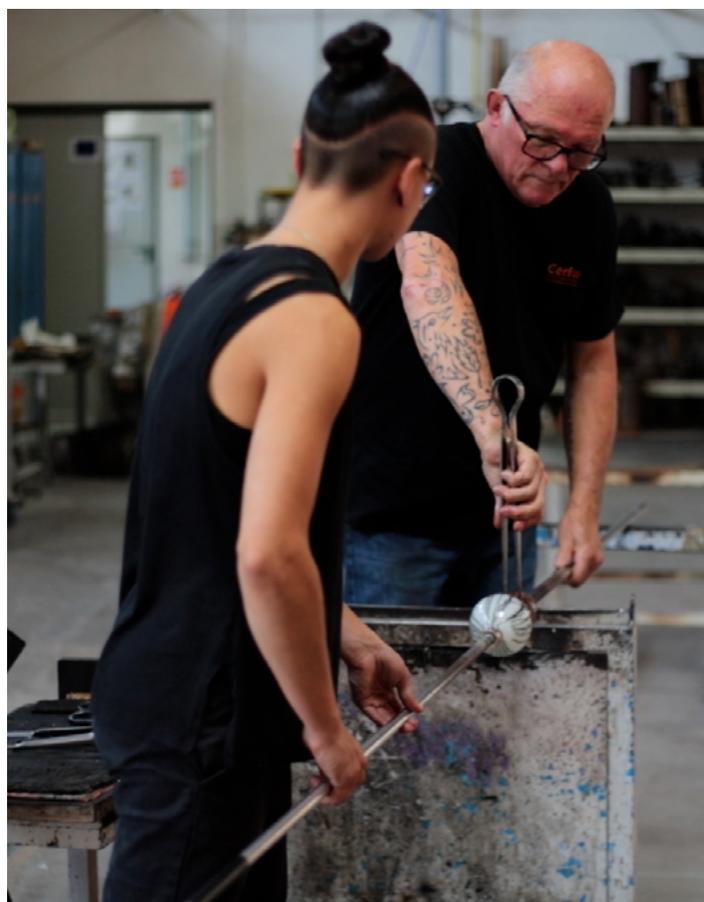
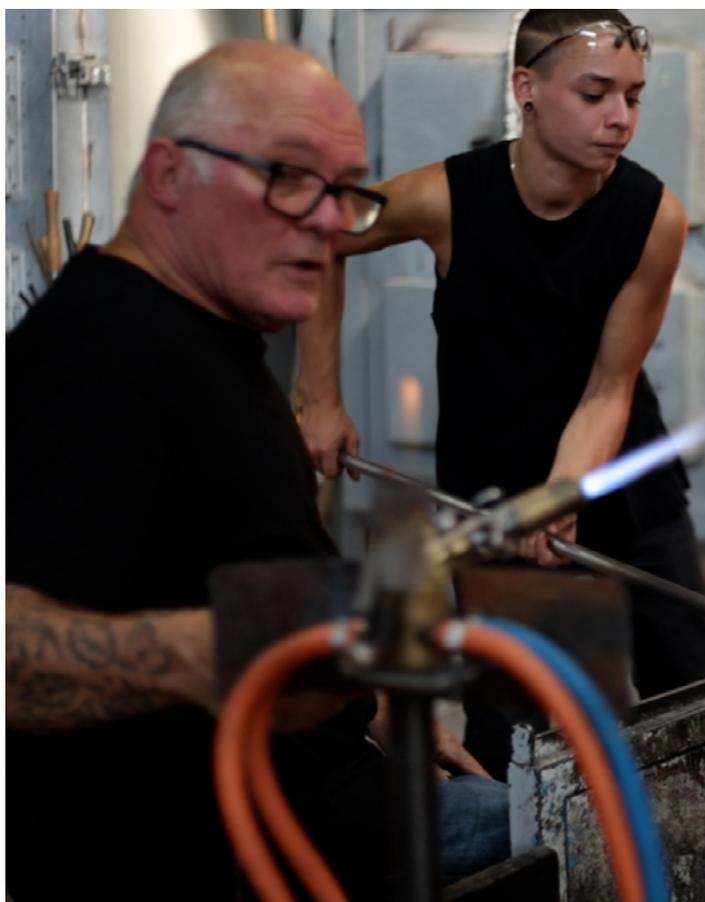
Essayer, essayer, il est important de se tromper et il faut accepter de se tromper pour avancer et progresser !

Avec pertinence, cette citation de Nicolas Boileau doit être le moteur de tout un chacun « Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage » ! Car cette expression met en valeur la beauté du travail bien fait et insiste sur la nécessité de toujours essayer de se perfectionner.

Terminons donc avec cet extrait tiré de L'Art poétique (1674) écrit par le poète et écrivain Nicolas Boileau :

« Hâtez-vous lentement et, sans perdre courage,  
Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage :  
Polissez-le sans cesse et le repolissez,  
Ajoutez quelquefois, et souvent effacez. »

Merci de tout cœur à John, Katherine et Murielle pour la réalisation de cette interview ainsi qu'à et à Christine Goetghebeur pour la traduction.



## Agenda

### Formation

#### FORMATION CERFAV PROVER

«Santé et sécurité au travail : je mets mon entreprise en conformité réglementaire»

Les 12 & 13 décembre 2023

Programme et inscription en ligne : <https://www.cerfav.fr/formation/sante-et-securite-au-travail-je-mets-mon-entreprise-en-conformite-reglementaire/>

Cerfav | Vannes-le-Château

### Formation

#### SALON RÉSONANCE[S]

Retrouvez les concepteurs créateurs, promotion 31 diplômés en 2023 sur le stand du Cerfav

Du 10 au 13 novembre 2023

Plus d'informations sur le site du Cerfav

Parc des expositions | Strasbourg

### Culture

#### ÉDITION SAINT-NICOLAS 2023

Le pôle culture du Cerfav vous présente son édition Saint-Nicolas 2023 : c'est le peintre nancéien Simon Hitziger qui a été sollicité pour réaliser un Saint-Nicolas coloré convocant les univers de l'enfance et de la gourmandise.

Vous pourrez le découvrir lors de l'exposition présentant également une vingtaine de toiles de Simon Hitziger.

Du 16 novembre au 31 décembre 2023  
Vernissage le 16 novembre à 18h00

Galerie/atelier du Cerfav | Vannes-le-Château

### R&D - Formation

#### SALON INTERNATIONAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Retrouvez l'équipe du Cerfav sur le stand de la région Grand Est.

Stand A12 salle Gabriel  
Du 2 au 5 novembre 2023

Démos numérisation des gestes de la vitrailliste Anaëlle Pann accompagnée par David Arnaud, chargé du projet [G]host.

Démos vitrail et peinture sur verre avec Maryline Didier, responsable de l'atelier vitrail du Cerfav.

Plus d'information sur le site du Cerfav

Carrousel du Louvre | Paris

### Renseignements

[contact@cerfav.fr](mailto:contact@cerfav.fr)  
03 83 25 49 90

**FORMATION**  
**Denis Mairy :**  
[denis.mairy@cerfav.fr](mailto:denis.mairy@cerfav.fr)

**CULTURE**  
**Anne Pluymaekers**  
[anne.pluymaekers@cerfav.fr](mailto:anne.pluymaekers@cerfav.fr)  
+33(0)6 95 66 61 23  
+33(0)3 83 25 49 93

**RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT**  
**Patricia Hee**  
[patricia.hee@cerfav.fr](mailto:patricia.hee@cerfav.fr)

## Ours

- Revue éditée par le Cerfav  
rue de la liberté | 54112 Vannes-le-Château  
T : 03 83 25 49 90 - [contact@cerfav.fr](mailto:contact@cerfav.fr)
- Directeur de la publication  
Vincent Queudot
- Rédactrice en chef  
Marie-Alice Skaper
- Revue trimestrielle n°88  
Issn 1630-9081
- Marie-Alice Skaper, Denis Mairy, Philippe Laurent, Anne Pluymaekers, Eléonore Durand, David Arnaud, Julia Schaff, Sarah Kirsch, et John De Wit ont contribué à ce numéro.
- Abonnement: Eléonore Durand,  
T - 03 83 25 49 97  
[eleonore.durand@cerfav.fr](mailto:eleonore.durand@cerfav.fr)
- Nos remerciements particuliers au Fonds Social Européen, à la Région Grand Est, au Conseil Départemental de Meurthe & Moselle, au Ministère de l'économie des finances, de l'action et des comptes publics à Ateliers d'Art de France, à la DGE, à l'ISM, et l'INMA.

Photo en couverture : dans l'atelier parachèvement du Cerfav © Vincent Damarin